

En cas de divorce, les droits de succession pour l'ex conjuent

Par roberto, le 22/07/2012 à 15:05

Bonjour,

en cas de divorce, l'ex conjuent est elle heritiere d'une part des biens et d'une part de la pension de reversion?

Par amajuris, le 22/07/2012 à 23:07

bjr,

étant divorcé, l'ex-conjoint n'est plus héritier.

il peut percevoir une partie de la pension de reversion.

La pension de réversion est répartie, entre le conjoint survivant et les ex-conjoints, proportionnellement à la durée de chaque mariage.

le remariage de l'ex conjoint survivant ne le prive pas de la pension de reversion dans le régime général mais la situation peut être différente dans d'autres régimes. cdt